

et l'impérialisme est toute autre chose que la légitimité. A part cette petite rectification, la comparaison peut être juste...

Voici ce qu'a dit à un de ses familiers du Thiers sur la candidature de M. Rouher: « Il a de l'audace de se présenter, et sa situation à la Chambre sera bien difficile; il aura bien de la peine à se faire entendre et à se défendre contre une majorité et une minorité également hostiles. Mais c'est une affaire. Quant à moi, je ne suis pas mécontent qu'il entre à l'Assemblée, il m'aidera à contenir la droite. Quand il arrivera, je vais lui donner la main. »

Décidément et définitivement M. de Forcade ne se présente pas à Bordeaux, ni ailleurs, il s'y est pris trop tard. Il attend les élections générales.

C'est à tort qu'on accuse M. Jules Simon d'être un mauvais homme: il est, au contraire, très accessible à la compassion et très dévoué à ceux qui lui ont rendu service. C'est ainsi que, dernièrement, il a fait mettre en liberté bon nombre de fédérés qui avaient été ses agents électoraux ou autres et qui lui étaient recommandés par d'autres fédérés et agents qui avaient été plus heureux et qui avaient su ne pas se faire prendre.

Un incident piquant pour finir. A la grande réception tenue à Versailles par M. Thiers, le soir de la revue, on a remarqué qu'un grand vase de porcelaine, qui ne semblait pas avoir été préparé pour recevoir des fleurs, contenait une énorme branche de lys. Etait-ce par suite d'une maladresse de M. de Barthélemy St-Hilaire qui, on le sait, exerce concurremment avec les fonctions de secrétaire de M. Thiers, celle de majordome? Etait-ce une malice de quelque député légitimiste? on se le demande.

Je veux à peine dire que Paris reprenait sa physionomie ordinaire. Je regrette de devoir ajouter que le côté frivole et immoral de cette physionomie recommence à se montrer avec son ancien débraillé. Presque tous les théâtres ont rouvert leurs portes, et tout l'ancien répertoire reparait peu à peu sur les affiches. A la Gaieté on joue, ce soir: la Chatte blanche aux Folies dramatiques, le Canard à trois têtes, on attendait dit l'affiche: l'Épil crevé!... On espérait cependant que la légende avait été assez rude pour qu'il ne fut plus question de cette stupide et ramassante littérature. On répond à cela: ce n'est pas de notre faute; ce sont les étrangers qui le veulent.

TRIBUNAUX

Nous empruntons au correspondant du Journal de Bruxelles les intéressants détails suivants sur une affaire assez curieuse, dont on s'entretient beaucoup au Palais, et qui se rattache à la fois aux procès de la Commune et à d'autres beaucoup plus anciens. Il s'agit de la détention provisoire prolongée de M. Laluyé. M. Laluyé est un ancien agent de la cour impériale de Paris, qui avait été combattu avec M. Jules Favre dans le fameux procès de captation qui lui fut intenté par la famille Adiot. Brouillé plus tard avec son ancien ami, M. Laluyé lui intenta un procès à son tour à propos d'une affaire de mur mitoyen. Dans ce procès, M. Jules Favre accusa M. Laluyé, d'avoir falsifié le contrat contre lequel s'appuyait M. Laluyé, qui n'est pas endurant, se hâssa aller jusqu'à répliquer: « C'est vous qui êtes un faussaire, et je vous le prouverai, » faisant allusion à certains faits de l'affaire Adiot. Depuis lors, M. Laluyé, retiré des affaires et devenu vieux, ne cessa de poursuivre d'une haine mortelle son ancien ami. En dernier lieu, il remit à M. Millière copie des actes authentiques et des lettres sur lesquels il faisait reposer son accusation de faux contre l'illustre avocat. M. M. Millière, qui ne pouvait pardonner à M. Jules Favre la façon dont celui-ci avait rendu compte des événements du 31 octobre, publia dans le Veilleur, une partie des pièces

que lui avait communiquées M. Laluyé, en les accompagnant de commentaires des plus désobligeants pour M. Favre. Mais en terminant ce travail, qui fut analysé par plusieurs grands journaux, et notamment par l'Univers, M. Millière promit de publier plus tard les autres pièces, beaucoup plus graves et plus compromettantes que les premières.

Depuis lors, M. Laluyé vint souvent trouver M. Millière pour réclamer l'exécution de cette promesse. Il fit si bien qu'il se trouva peu à peu compromis dans les intrigues des partisans de la Commune, et qu'à l'époque de l'entrée des troupes à Versailles, il fut mis en état d'arrestation. Un commissaire fit une perquisition au domicile de M. Laluyé, et y trouva, outre quelques correspondances insignifiantes avec M. Millière, d'autres papiers plus importants, parmi lesquels une lettre de M. Jules Favre, remontant à l'époque du procès Adiot.

Le commissaire de police, se trouvant saisi de cette lettre, dont il sentit l'importance au premier coup d'œil, demanda des instructions en haut lieu, pour savoir ce qu'il fallait faire de cette lettre. On fit prier M. Laluyé d'en ordonner la remise volontaire à M. Jules Favre, mais l'ancien avoué répondit par ces mots, peut-être un peu tragiques pour la circonstance: « Vous pouvez me fusiller, mais je ne consentirai pas à la restitution de cette lettre. » Depuis lors, M. Laluyé est toujours en prison, au secret, et plusieurs de ses anciens collègues, émus de la situation faite à un homme que son âge rend digne d'intérêt, se sont décidés à demander à M. le garde-des-sceaux sa mise en liberté. Il est probable qu'elle sera accordée, car, à part ses relations avec M. Millière, qui lui-même ne faisait pas partie de la Commune, M. Laluyé ne s'est rendu coupable d'aucun fait qualifié crime ou délit.

Chronique locale & départementale

La Patrie croit pouvoir assurer que le scrutin pour les élections aux conseils généraux ne pourra pas s'ouvrir avant le 6 Août.

Le Petit journal du Nord publie la lettre suivante: « M. le Rédacteur, Voyez s'il vous plaît d'insérer dans votre journal, le mot suivant sous cet titre: Simple question.

Selon le Progrès du Nord et selon certain candidat qu'il patronne, un frère des écoles chrétiennes est coupable quand il demande aux enfants un sou pour le Pape; un instituteur est coupable quand il fait signer aux jeunes enfants une adresse de félicitations au Souverain-Pontife. Selon les rédacteurs du Progrès et selon leur candidat, il y a là acte politique, disent-ils, doit être bannie des écoles.

Que pense donc le Progrès d'un chef d'institution, qui quête parmi ses élèves pour subvenir aux frais des élections de M. M. Faidherbe et Testelin? J'attends sa réponse, Un Electeur.

Le recueil des actes de la préfecture contient:

1° Un arrêté indiquant les mesures à prendre contre le typhus qui vient de se déclarer dans les arrondissements d'Avesnes et de Valenciennes.

2° La circulaire suivante: « Messieurs, parmi les militaires blessés, qui sont rentrés dans leurs foyers, il s'en trouve qui, bien que méritant une récompense, ont pu être oubliés pendant la guerre.

« Ceux qui sont dans cette catégorie peuvent adresser à M. le général commandant la subdivision dans laquelle ils résident, une réclamation accompagnée d'un rapport faisant ressortir les circonstances dans lesquelles ils ont été blessés, ainsi que le détail de leurs services. M. le général commandant la 3^e division militaire, qui me donne ces indications, est autorisé à transmettre à M. le minis-

tre de la guerre, après sérieux examen, des propositions en faveur des militaires blessés qui sont plus dignes d'intérêt.

« Je vous prie, messieurs, de vouloir bien donner à ces dispositions la plus grande publicité, et de porter spécialement à la connaissance des intéressés, cette nouvelle preuve de sollicitude du gouvernement pour les glorieuses victimes de la guerre. »

Le service funèbre qui sera célébré dans l'église curiale de Villers-Bretonneux, le mardi 4 juillet, pour les victimes de la bataille livrée le 27 novembre, sur le territoire de cette commune, ne commencera qu'à onze heures et demie, heure d'arrivée du train qui part d'Amiens pour Villers à 10 h. 45 soir.

Les invités du Nord qui prendraient leur billet pour Corbie, trouveront à la gare de cette ville des omnibus qui les transporteront en trente-cinq minutes à Villers, et les ramèneront à Corbie pour y reprendre le train de six heures.

Notre concitoyen, M. L'Huillier, lieutenant à la 6^e compagnie du 7^e bataillon de mobiles, vient d'obtenir la médaille militaire. M. L'Huillier, engagé volontaire à l'armée de Versailles, s'était déjà fait remarquer dans les divers combats du Nord. Du reste, c'est la quatrième distinction dont vient d'être l'objet le 7^e bataillon de mobiles.

Samedi, à une heure, a eu lieu à la Préfecture, le troisième tirage des obligations de l'emprunt départemental de 15 millions, remboursables avec prime: Prime de 20,000 fr. — 222,890.
» de 10,000 fr. — 107,736.
» de 500 fr. — 206,333. — 69,763.
— 142,992. — 89,449. — 18,028.

On ne peut nier que les bons de 1, de 5 et de 10, ont rendu de très grands services au commerce depuis le moment de leur émission, qui remonte à près de dix mois. La monnaie manquait partout, et, sans cette ressource, il se serait produit une immense gêne dans les échanges de toute nature.

Tout en remerciant les personnes qui ont pris l'initiative de cette utile création, nous croyons le moment venu de retirer de la circulation ces bons d'émission dont le plus grand nombre se trouve dans un fort mauvais état. On n'ose plus les toucher, tellement ils sont sales, et tout usés.

Du reste, la monnaie n'est plus rare aujourd'hui.

Déjà, dit le Propagateur, l'administration municipale de Lille a commencé ce retrait des bons qu'elle a émis. Il est nécessaire que les sociétés particulières suivent l'exemple de cette ville, et fassent dès maintenant connaître le jour fixé pour la rentrée de ces bons.

De faux billets de banque de mille francs circulent dans l'arrondissement de Douai depuis une quinzaine de jours. Plusieurs tentatives pour les mettre en circulation ont été faites; diverses personnes se sont présentées chez les percepteurs, et, aujourd'hui encore, une personne a apporté un faux billet à la Recette des finances.

Ces billets ont été mis en circulation par une marchande de boutons de manchettes. Ils portent le libellé suivant:

Mille francs
Sont offerts à qui prouvera que nous ne vendons pas 100 0/0 au-dessous du cours.

FAITS DIVERS

L'empereur du Brésil, dit le Journal du Havre, vient de donner une dure leçon de

Que Dieu accorde de longs jours à Votre Honneur!

Et il s'éloigna de toute sa vitesse. Richard restait immobile, le visage inondé de larmes. Les embarcations, chargées de monde, commençaient à quitter le rivage et voguaient à grand renfort de rameurs, sur les eaux moutonnées de la baie.

— Ils partent tous! murmura-t-il avec un accent de désespoir; bientôt l'émigration et la famine auront dépeuplé ce malheureux pays. Il y aura encore une Irlande, mais il n'y aura plus d'Irlandais, et la verte Erin sera devenue une colonie de l'Angleterre!

En ce moment, la cloche du paquebot tinta pour la troisième fois. Jack entraîna son maître vers le bateau à vapeur, qui, peu de minutes après, s'écarta en grondant de la terre.

Tant que l'obscurité toujours croissant le permit, un homme, debout sur les ponts, suivit des yeux ces barques pesantes qui transportaient une portion des émigrants aux navires; les autres malheureux, accroupis et grelottants sur le rivage, attendaient tristement leur tour.

convenance à la Prusse; en la personne du général qui commande à Rouen.

Le soir, la foule était grande sur la promenade de la Petite-Provence. On regardait une compagnie du 33^e régiment d'infanterie prussienne en bataille devant l'hôtel d'Angleterre, et un groupe d'officiers supérieurs — toujours prussiens — en grande tenue, joyeux comme s'il s'agissait de célébrer un nouveau triomphe.

L'occasion était unique en effet pour eux de ne s'agissait-il pas de montrer au nouvel hôte de la France, à l'empereur du Brésil, ce que c'était qu'un peuple vaincu, et la façon dont la Prusse sait ménager le patriotisme des malheureux que l'adversité a si cruellement éprouvés.

Et pour cela, ils avaient revêtu leurs plus beaux uniformes, leurs cordons et leurs plaques, et leur musique jouait l'hymne du triomphe!

L'empereur descend de voiture, il tient un sac à la main, son air est froid, sévère... il reçoit et il suit le discours du général et lui répond ces simples mots:

« Je regrette, général, que vous ayez cru devoir déranger tant de monde en cette circonstance. »

Puis saluant et pour éviter de passer devant le front des troupes prussiennes, l'empereur tourne derrière la statue de Boieldieu et entre promptement à l'hôtel.

Les officiers prussiens, hommes froids comme on sait, ne cachent guère le désappointement. Quelques minutes s'écoulent, puis la compagnie fait par le flanc droit et défile, musique en tête, devant le balcon... vide.

La foule siffle. Puis, lorsque le dernier casque a disparu sur le quai, l'empereur paraît au balcon, le public qui siffrait tout à l'heure le salue par des hurras.

On lit dans l'Indépendance belge: Une des plus anciennes sociétés colombophiles de la Belgique, la Société libre d'Abbeona, qui a son siège au local de la Remède, Grand'Place, a organisé, de commun accord avec la société de l'exposition du Palais de Cristal, près de Londres, un grand concours anglo-belge de pigeons voyageurs.

Ce concours a eu lieu samedi, 24 juin. Plus de 500 pigeons ont été lâchés au palais de Cristal à midi précis, et la dépêche annonçant ce lâcher mentionnait que le temps était beau, le vent très favorable (nord-ouest), que le départ avait été splendide et que 5,000 spectateurs y assistaient avec un grand enthousiasme.

Il paraît que le prince de Galles lui-même était présent.

Le concours était établi par série de deux pigeons, c'est-à-dire qu'il fallait, pour remporter un prix posséder deux de ces voyageurs ailés de retour au même colombier.

Il a été inscrit 243 séries, sans compter les supplémentaires.

Une somme de 1,000 francs était consacrée aux divers prix d'honneur, indépendamment des poules, etc., au moyen de cotisation ou de participations particulières.

Il y avait plus de 40 prix et tous ont été remportés le même jour, c'est-à-dire samedi soir.

Le premier pigeon arrivé appartient à un amateur de Poperinghe (à 4 h. 15 m.); mais comme il fallait une série de deux arrivants, cela ne comptait pas pour le concours général.

Le 1^{er} prix a été remporté par un amateur de Ninove, dont une série de 2 pigeons était de retour au colombier vers 5 h. 45 m.

Ce concours a été l'un des plus curieux dans les annales colombophiles fassent mention en Belgique. Aussi l'affluence des curieux était-elle grande au local de la Société libre d'Abbeona pour attendre les résultats successifs transmis par télégrammes.

La recette au palais de Cristal a dû être fructueuse, car il paraît que le droit d'entrée pour assister dans l'enceinte, au lâcher des pigeons concurrents était assez élevé.

Les pigeons concurrents, appartenant aux diverses provinces de la Belgique, avaient été expédiés de Bruxelles pour Londres vendredi, vers le soir.

Nous avons annoncé, vant-hier, l'arrestation de Caen, sous l'uniforme d'un capitaine de la ligne, Charles Ledroit, membre de l'ex-Commune de Paris, la boutonnière ornée du ruban de la Légion d'Honneur.

Charles Ledroit, élu par 5,848 voix, était, paraît-il, un forçat libéré, comme on pourra s'en convaincre par la lettre suivante:

« Passy, 28 juin 1874.
« M. le rédacteur en chef de la Liberté, « La Liberté d'hier annonce l'arrestation, à Caen, d'un membre obscur de la Commune, Charles Ledroit.

C'est, en effet, depuis le 22 mai, la première fois que je vois ce nom paraître dans les relations des journaux.

Il me serait possible de jeter quelques rayons et quelques renseignements sur cette crépusculaire personnalité, parce que je possède un autographe du citoyen Ledroit, et que ma curiosité m'a fait courir aux informations.

Le citoyen Charles Ledroit, s'affublait de l'un nom qui n'est pas le sien; forçat libéré en 1859 ou 1862, je ne sais plus la date du congé, il fabriquait et vendait de très-peu artistiques photographies au prix réduit de cinquante centimes, rue Geoffroy-St-Hilaire, numéro 19.

C'est là que quelques centaines de voix à 1 fr. 50 c., la pièce sont venues le prendre et le porter à la Commune au milieu de ses pairs.

Dans son passage au pouvoir, le citoyen Ledroit ne s'est pas seulement occupé des théories sociales et humanitaires; le côté pratique et utilitaire (pour lui) a attiré surtout son attention, ainsi que le prouve le modèle lexicographique suivant:

« Paris, 7 mai 1871.
« Au citoyen Viquel, rue de la Pompe, à Passy, 171.

Citoyen, j'ai l'honneur de vous prévenir que pour des besoins urgents nous avons réquisitionné un de vos magasins de la Rue des fossés Marcel pour offrir la vente de commestibles à prix réduits pour venir en aide aux nécessiteux du quartier nous croyons que vous vous associerez à notre œuvre humanitaire en nous faisant pas d'oppositions lorsque vous aurez un moment vous viendrez vous entendre avec les mem-

Bres de la municipalité du 5^e arrondissement au Pentéon.

Le membre de la Commune délégué au 5^e.

La copie qui précède est rigoureusement quant à l'orthographe, la ponctuation et l'accentuation.

La charité du citoyen Ledroit étant sans bornes, il avait réquisitionné ainsi plusieurs magasins dans son arrondissement. Les marchandises étant réquisitionnées au même titre gratuit chez des négociants qui s'associaient, comme moi, à l'œuvre, on vendait au-dessous du cours; et de magnifiques recettes, 5 à 600 francs par magasin, se réalisaient au profit de l'humanité et du citoyen Charles.

Vous le voyez, l'Académie n'aura plus que l'embaras du choix pendant de longues années; elle a des sujets sur la planche pour ses prix Montyon.

Veillez agréer mes salutations bien empressées.

AMAN VIGNAL,
171, rue de la Pompe.

CHEMIN DE FER DU NORD
(Service du 1^{er} juin 1874)

Lille à Paris, 5-55, 6-40, 8-55 m., 12-55, 4-15 s.

Paris à Lille, 3-00 m., 4-15, 5-40, 9-00 s.

Lille à Arras, 5-55, 6-40, 8-55 m., 12-55, 4-15 s.

Arras à Lille, 12-54 5-55 m., 12-05, 7-25 s.

Lille à Douai, 5-55, 8-55, 14-10 m., 12-55, 4-15 s.

Douai à Lille, 4-34, 6-25, 8-16 m., 12-36, 3-40, 8-45 s.

Lille à Seclin, 5-55, 8-55 m., 4-15 s.

Seclin à Lille, 7-05, 8-56 m., 4-13, 9-29 s.

Lille à Armentières, 6-45, 10-30 m., 3-15, 3-40, 6-45, 10-55 s.

Armentières à Lille, 9-00 m., 12-45, 3-15, 3-50, 9-36 s.

Lille à Hazebrouck, 6-45, 10-30, 10-30 m., 4-15, 3-40, 6-45, 10-55 s.

Hazebrouck à Lille, 3-06, 8-15, 11-55 m., 2-07, 2-25, 4-50, 8-45 s.

Lille à Dunkerque, 6-45, 10-30 m., 1-15, 6-45, 10-55 s.

Dunkerque à Lille, 6-55, 10-45 m., 4-00, 3-30, 7-00 s.

Lille à St-Omer, 6-45, 10-20, m., 1-15, 6-45, 10-55 s.

St-Omer à Lille, 2-40, 7-26, 11-14, m., 1-45, 7-55 s.

Lille à Calais, 6-45, 10-20 m., 1-15, 6-45, 10-55 s.

Calais à Lille, 1-55, 6-15, 10-00 m., 12-51 2-00, 6-00 s.

Lille à Valenciennes, 5-53, 9-45 m., 12-55 s.

Valenciennes à Lille, 6-55, 10-20 m., 2-15, 7-30 s.

Lille à St-Quentin, 5-55, 9-45 m.

St-Quentin à Lille, 4-45 m., 12-11, 5-28 s.

Lille à Béthune, 8-15, 10-30 m.

Béthune à Lille, 6-53 m., 4-35 s.

Lille à Roubaix-Tourcoing-Mouscron, 7-00, 8-30, 9-55, 11-05 m., 12-30, 4-30, 5-30, 7-55, 10-05, 11-15 s.

Mouscron à Lille, 7-00, 8-00, 9-36, 11-05 m., 12-05, 1-40, 3-21, 5-53, 7-10, 9-10 s.

Tourcoing à Lille, 5-10, 7-12, 8-12, 9-46, 11-17, m., 12-17, 1-52, 3-33, 6-03, 7-28, 9-24, 10-55 s.

Roubaix à Lille, 5-17, 7-21, 8-21, 9-53, 11-26 m., 12-26, 2-01, 3-42, 6-13, 7-38, 9-36, 11-11 s.

Lille à Bruxelles par Gand, 3-30, 8-30, 11-05 m., 2-25, 5-30 s.

Bruxelles à Lille, par Gand, 9-10 m., 12-02, 2-10, 5-57 s.

Lille à Tournai, 4-10, 6-40, 9-58 m., 3-05, 5-25, 8-50 s.

Tournai à Lille, 7-30, 9-25, 11-00 m., 41-5, 8-30, 10-05 s.

Lille à Bruxelles par Tournai, 4-10, 6-40 9-58 m., 3-05, 5-24 s.

Bruxelles à Lille par Tournai, 7-40, 8-33 m., 1-35, 6-05, 8-30 s.

Lille à Boulogne, 6-45 m., 10-55 s.

Boulogne à Lille, 12-20, 9-50 s.

Lille à Ronen, 8-55, m.

Rouen à Lille, 9-50 m., 1-40 s.

LILLE A VALÉNCIENNES (ligne directe)

Lille à Valenciennes, 6-52, 10-35 m., 1-45, 8-10 s.

Valenciennes à Lille, 6-50, 10-35 m., 4-05, 8-05 s.

LILLE A BÉTHUNE (ligne directe)

Lille (porte d'Arras) à Béthune, 8-08 m., 1-45, 8-08 s.

Lille (porte des Postes) à Béthune, 8-10 m., 1-51, 8-10 s.

Béthune à Lille, 6-43, 10-23 m., 6-43 s.

Société Industrielle ANONYME

16, place Vendôme, à Paris

Opérations de banque et de bourse, au comptant et à terme.

Reports et avances sur titres (mêmes titres conservés).

Escompte et paiement de tous coupons échus et à échoir

JUSQU'À fin septembre prochain

Renseignements sur toutes valeurs. Couverture immédiate.

Le président du conseil d'administration, J. RANDOING, Officier de la Légion d'Honneur, ancien président du conseil général de Somme. 1010

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS DU CHOCOLAT-MENIER IL EST INDISPENSABLE D'EXIGER LES MARQUES DE FABRIQUE AVEC le véritable nom